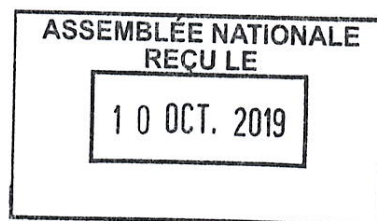


Le Premier Ministre



Paris, le 26 SEP. 2019

Madame la Présidente,

Rénover la politique commerciale de l'Union européenne est une priorité du Gouvernement depuis ma prise de fonctions. Les autorités françaises ne cessent depuis deux ans de plaider en faveur d'une politique commerciale davantage fondée sur la réciprocité et la promotion de nos préférences collectives, pour des échanges commerciaux équitables. C'est le message que la France porte et il est plus que jamais nécessaire de poursuivre et d'intensifier nos efforts en ce sens.

A l'initiative du Président de la République, le Gouvernement a également engagé une dynamique nouvelle en matière d'évaluation, de transparence et de suivi de la politique commerciale, et je suis attaché à ce que ces travaux se poursuivent et se renforcent.

Je confirme donc le soutien du Gouvernement, déjà apporté par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, aux quatre axes d'action que vous identifiez et qui s'inscrivent pleinement dans l'agenda défendu par le Gouvernement :

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de ratification de l'accord économique et commercial global (AECG – CETA), le Gouvernement a fourni au Parlement une étude d'impact, répondant ainsi à l'initiative de la commission que vous présidez, qui s'est fortement mobilisée en faveur de l'adoption d'une nouvelle génération d'études d'impact associées à ce type d'accord. D'une part, cette étude d'impact a permis de présenter, pour l'économie française, une mesure des effets de cet accord sur l'ensemble des secteurs et des marchés. D'autre part, elle s'est attachée à présenter ses conséquences sur un certain nombre de filières sensibles.

Je m'engage à ce que cette approche nouvelle devienne la norme pour tout nouvel accord de commerce qui serait soumis au Parlement, afin de fournir à la représentation nationale tous les éléments nécessaires à son examen.

.../...

Madame Marielle de SARNEZ
Députée de Paris
Présidente de la Commission des Affaires étrangères
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
70007 PARIS

Vous avez également identifié la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi continu, à la fois quantitatif et qualitatif. C'est pourquoi, s'agissant du suivi des filières agricoles sensibles, en réponse aux demandes de la commission que vous présidez, et conformément aux engagements que nous avons pris dans le Plan d'action relatif au CETA adopté le 25 octobre 2017, nous avons établi un comité interministériel de suivi des filières agricoles sensibles dans les accords de commerce qui est piloté par le Secrétariat Général des Affaires Européennes. Ce comité, qui s'est réuni pour la première fois le 19 juin 2019, a fourni au Parlement un rapport détaillé de l'impact du CETA sur cinq filières sensibles (viande bovine, viande ovine, volaille, sucre et produits sucrés, éthanol).

Ce comité se réunira de nouveau à l'automne 2019, et par la suite en tant que de besoin et au moins deux fois par an, afin de mettre à jour les données statistiques sur les flux. Il pourra associer à ses travaux les représentants de ces filières, par exemple l'élevage, afin de partager et d'échanger sur les données recueillies dans le cadre de cet exercice au niveau national et au niveau territorial. Ses rapports seront rendus publics, transmis au Parlement, et constitueront, en cas de risque de déstabilisation d'une filière sensible, un mécanisme d'alerte rapide, à même de permettre la mise en œuvre de mesures de soutien et d'accompagnement, voire de déclencher une clause de sauvegarde. Ce Comité étendra progressivement ses travaux à l'ensemble des accords de commerce et filières sensibles pertinents et apportera un éclairage sur tous ces enjeux.

Comme le Gouvernement l'a rappelé lors des débats en séance, nous continuerons à veiller au maintien de la mixité des accords. Le Parlement européen, dont vous connaissez bien le fonctionnement, joue désormais un rôle central en matière de politique commerciale européenne et nous ne pouvons que nous réjouir de cette avancée démocratique importante. Cela doit dans tous les cas s'accompagner d'une association le plus en amont et le plus régulièrement possible des Parlements nationaux, ce que le Gouvernement s'emploie à mettre en œuvre. Cette démarche doit se poursuivre aussi bien dans le cadre des travaux du Comité de suivi de la politique commerciale piloté par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères que lors des auditions régulières organisées notamment par votre Commission, ainsi que par l'information plus régulière et détaillée que nous pourrions vous transmettre sur la mise en œuvre des accords de commerce.

Enfin, le plan d'action du Gouvernement sur le CETA formule, dans son axe 3, des propositions pour faire des accords de commerce un levier pour promouvoir le développement durable dans toutes ses composantes (environnemental, climatique, social, économique, etc.) ainsi que la sécurité sanitaire des aliments. Ces propositions ont mené à des améliorations concrètes dans le CETA lui-même (adoption prochaine du mécanisme permettant la mise en œuvre du « veto climatique », recommandation sur l'Accord de Paris) mais aussi dans l'ensemble des accords de commerce en cours de négociation. En liaison avec votre Commission, nous poursuivrons dans cette voie pour créer les conditions d'un échange juste et durable, en continuant à enrichir ces propositions, notamment avec l'objectif de faire reconnaître par nos partenaires européens le respect de l'Accord de Paris sur le changement climatique comme clause essentielle des accords.

.../...

L'ensemble de ces orientations doivent nous guider dans une réflexion de long terme permettant d'aboutir à un nouveau cahier des charges des accords commerciaux.

Le CETA a été l'occasion d'un profond changement de méthode de travail avec le Parlement, et vous y avez singulièrement contribué au travers de la Commission que vous présidez. Je salue ce changement qui a permis d'enrichir notre analyse collective. Il nous revient désormais de le pérenniser.

Mon cabinet reste à votre disposition pour échanger avec vous sur cette question.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma haute considération.


Edouard PHILIPPE